



réseau  
nature

natagora

RÉSEAU NATURE ENTREPRISES

# Rapport de suivi des aménagement des espaces verts d'Automatic Systems

2023

# RAPPORT DE SUIVI DES AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS D'AUTOMATIC SYSTEMS

## Département éducation:

Traverse des muses 1, 5000 Namur

[www.natagora.be](http://www.natagora.be)

[info@natagora.be](mailto:info@natagora.be)

## Personnes de contact :

Jennifer Di Prinzio

0496/981.981

[jennifer.diprinzio@natagora.be](mailto:jennifer.diprinzio@natagora.be)

Marie-Yvonne Michez (suivi administratif)

0497/255.249

[reseaunature.entreprise-wallonie@natagora.be](mailto:reseaunature.entreprise-wallonie@natagora.be)

**Crédit photo** : sauf mention contraire, les auteurs ou autrices des photographies apparaissant dans ce rapport sont Jennifer Di Prinzio, Denis Delangh, Louis Bronne ou Gabriel Casalanguida. N'hésitez pas à les utiliser dans votre communication, en mentionnant le Réseau Nature Entreprises.

**Photo de couverture** : Tussilage (Jennifer Di Prinzio)

---

*Présente sur le territoire Wallonie-Bruxelles, Natagora gère de nombreuses réserves naturelles, réparties sur près de 6000 hectares. Le grand objectif de l'association est d'enrayer la dégradation de la biodiversité et de contribuer au rétablissement d'un meilleur équilibre entre activités humaines et protection de l'environnement.*

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>CONTEXTE ET OBJECTIFS .....</b>	<b>1</b>
<i>Généralités .....</i>	<i>1</i>
<i>Caractéristiques du site .....</i>	<i>1</i>
<i>La labellisation.....</i>	<i>7</i>
<i>Inventaires biologiques et bioblitz.....</i>	<i>8</i>
<b>UG1 L'ENTRÉE ET LES ABORDS DIRECTS DU BÂTIMENT .....</b>	<b>10</b>
<i>Description.....</i>	<i>10</i>
<i>Suivi des actions .....</i>	<i>10</i>
Conditions minimales d'octroi du label .....	10
<b>UG2 LES ABORDS DU PARKING .....</b>	<b>12</b>
<i>Description.....</i>	<i>12</i>
<i>Suivi des actions .....</i>	<i>12</i>
Conditions minimales d'octroi du label .....	12
<b>UG3 LES ZONES EXTÉRIEURES.....</b>	<b>14</b>
<i>Description.....</i>	<i>14</i>
<i>Suivi des actions .....</i>	<i>14</i>
Conditions minimales d'octroi du label .....	14
<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>16</b>
<i>Obtention du label Réseau Nature Entreprises .....</i>	<i>16</i>
<i>Communication autour du label.....</i>	<i>18</i>
<i>Autres prestations .....</i>	<i>19</i>
<b>RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS .....</b>	<b>19</b>
<b>LIENS ET CONTACTS.....</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXES TECHNIQUES.....</b>	<b>20</b>
<i>Annexe 1 - Charte du Réseau Nature.....</i>	<i>20</i>
<i>Annexe 2 - La prairie de fauche .....</i>	<i>21</i>
<i>Annexe 3 - Gestion des espèces exotiques envahissantes .....</i>	<i>23</i>

# CONTEXTE ET OBJECTIFS

## GÉNÉRALITÉS

La société Automatic Systems a pris contact avec le Réseau Nature de Natagora en 2021 afin de bénéficier d'un accompagnement pour l'aménagement de leurs espaces verts. L'entreprise se trouve dans le Zoning de Wavre (Avenue Mercator 5 \ 1300 - Wavre) et possède très peu d'espaces verts. Mais il y a une réelle volonté de mettre en place des aménagements favorables à la biodiversité. Dans ce cadre, un inventaire biologique d'une demi-journée a été réalisé le 02/06/2021. L'objectif de cette visite est l'évaluation de la qualité biologique des espaces naturels présents sur le site afin d'y adapter la gestion.

En 2023, afin de valider la mise en place des aménagements et l'obtention du label, une visite de suivi est réalisée le 26/06.

## CARACTÉRISTIQUES DU SITE

Le site d'Automatic Systems se trouve dans le Zoning Nord de Wavre, au nord-est de la région limoneuse brabançonne. C'est une région caractérisée par une activité agricole et une urbanisation importante. Les forêts y sont peu nombreuses et fragmentées mais on peut constater la présence de plusieurs boisements d'intérêts autour du site : le bois des Templiers, le Bois Sainte Anne ou encore le bois de Rixensart. Le zoning crée une discontinuité nord-sud assez marquée dans le maillage écologique. La gestion écologique des espaces verts du zoning pourrait donc participer à reconstituer les liaisons écologiques entre ces massifs.

Autour du site, on retrouve plusieurs zones protégées et/ou de grand intérêt biologique. Parmi les zones protégées, citons le site Natura 2000 de la Vallée de la Lasne à environ 800 mètres à l'ouest du site, qui reprend le bois des Templiers et le bois de Rixensart. Parmi les sites de grand intérêt biologique (SGIB) les plus proches citons la Clairière de Beumont à environ 1,5 km au sud et la Lande du Bois des Templiers.

Sur le site de la biodiversité en Wallonie, on retrouve la description suivante du site Natura 2000 de la Vallée de la Lasne :

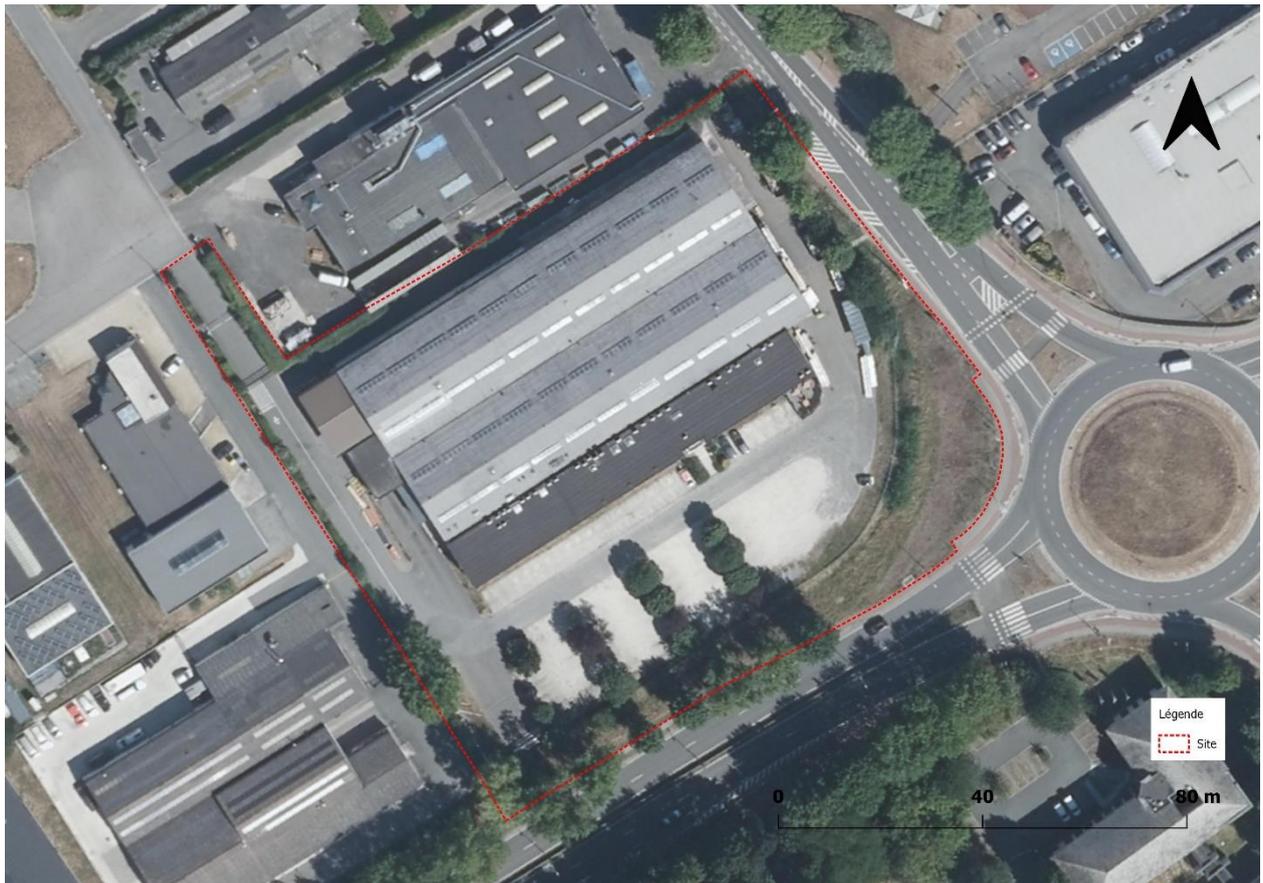
« Le site de la Vallée la Lasne est un site remarquable par la variété des milieux rencontrés. La Lasne et les dépressions géologiques qui la bordent déterminent de grandes zones alluvio-marécageuses et des plans d'eau. Ces milieux humides constituent un habitat pour plusieurs oiseaux d'eau d'intérêt communautaire ainsi que pour le Maillot de Desmoulin, petit mollusque très rare. Ce site comprend également deux grandes entités forestières composées par les Bois de Wibre et des templiers au Nord et par les bois de Limal, de Bierges et de Rixensart au Sud. L'entité forestière du Nord est constituée de boisements très variés, l'entité du Sud s'en distingue par des grands massifs de hêtres (hêtraie acidophile atlantique et hêtraie neutrocline à jacinthes) et de pins sylvestres. Etablies sur les sables du Bruxellien, ces deux entités laissent par endroits libre cours à des landes et des pelouses silicoles principalement situées dans le bois de Bierge. Des aulnaies alluviales et des fragments de vieilles chênaies acidophiles complètent le panel de boisements forestiers. Ces bois constituent l'habitat pour trois espèces d'oiseaux forestiers d'intérêt communautaire, le pic mar, le pic noir et la bondrée apivore ».

Concernant le SGIB de la Clairière de Beumont on peut y lire :

« La clairière de Beumont se situe au nord de la ville de Wavre à 50 mètres au nord de la E411. Elle longe la voie rapide sur une distance de presque 700 mètres jusqu'à l'aire d'autoroute de Bierges Nord (juste avant la sortie n°5 en allant de Namur vers Bruxelles). Elle se compose d'une vaste clairière (prairie pâturée) au sein du bois de Beumont, de quelques plantations de conifères et d'un étang (d'environ 0,2 ha) alimenté par un petit cours d'eau. Plusieurs espèces végétales protégées et patrimoniales y sont recensées comme la petite centaurée, *Centaurium erythraea*, et les orchidées *Dactylorhiza fuchsii*, *Epipactis helleborine* et *Ophrys apifera* ».

Afin de faciliter les actions à mettre en place sur votre site, celui-ci a été subdivisé en « unités de gestion » (UG). Ces unités de gestion sont des parties du site qui présentent des enjeux similaires et seront analysées de manière

individuelle dans des chapitres spécifiques qui vous donneront leurs caractéristiques et la gestion appropriée pour y favoriser l'accueil de la biodiversité.



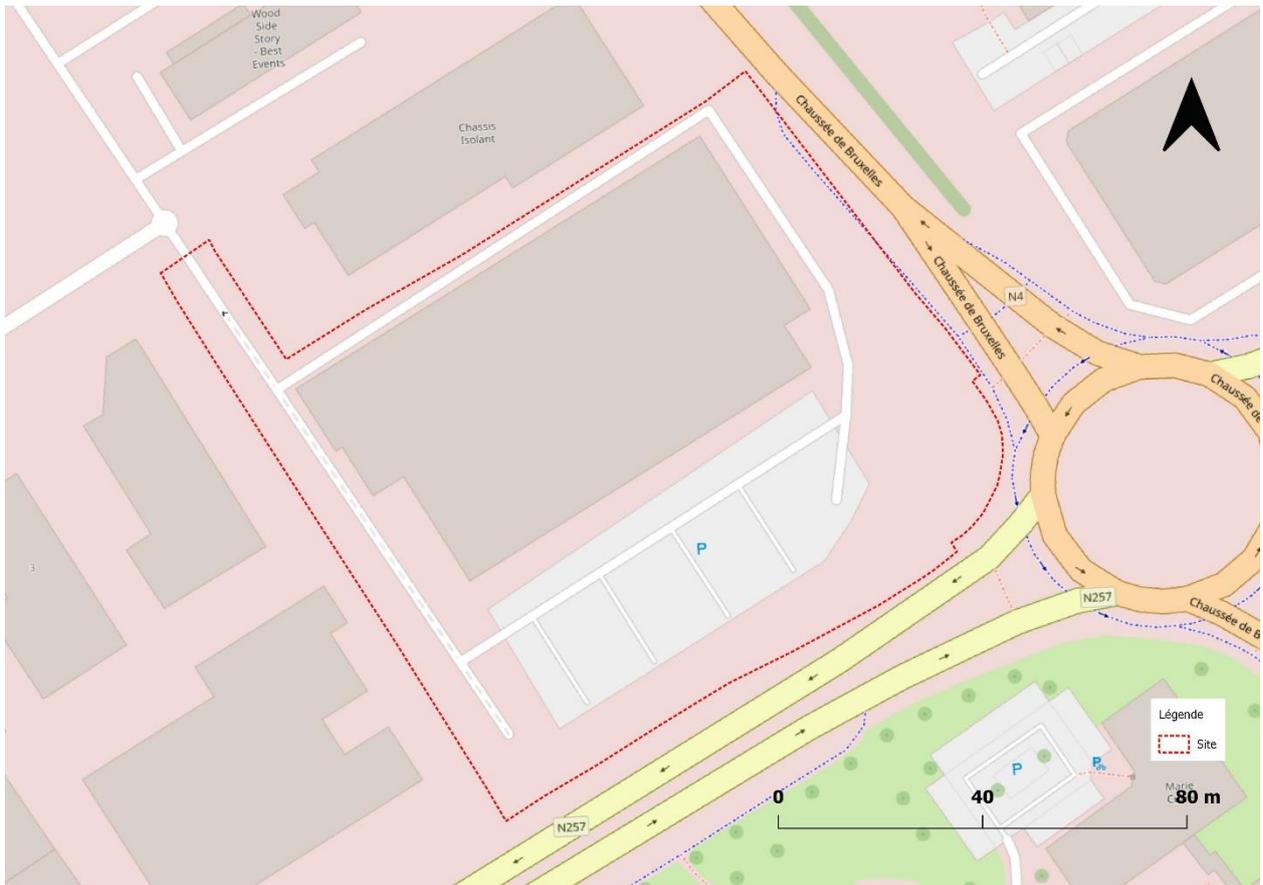


Figure 1 Site concerné par le présent rapport





Figure 2 Grands types d'habitats présents sur le site



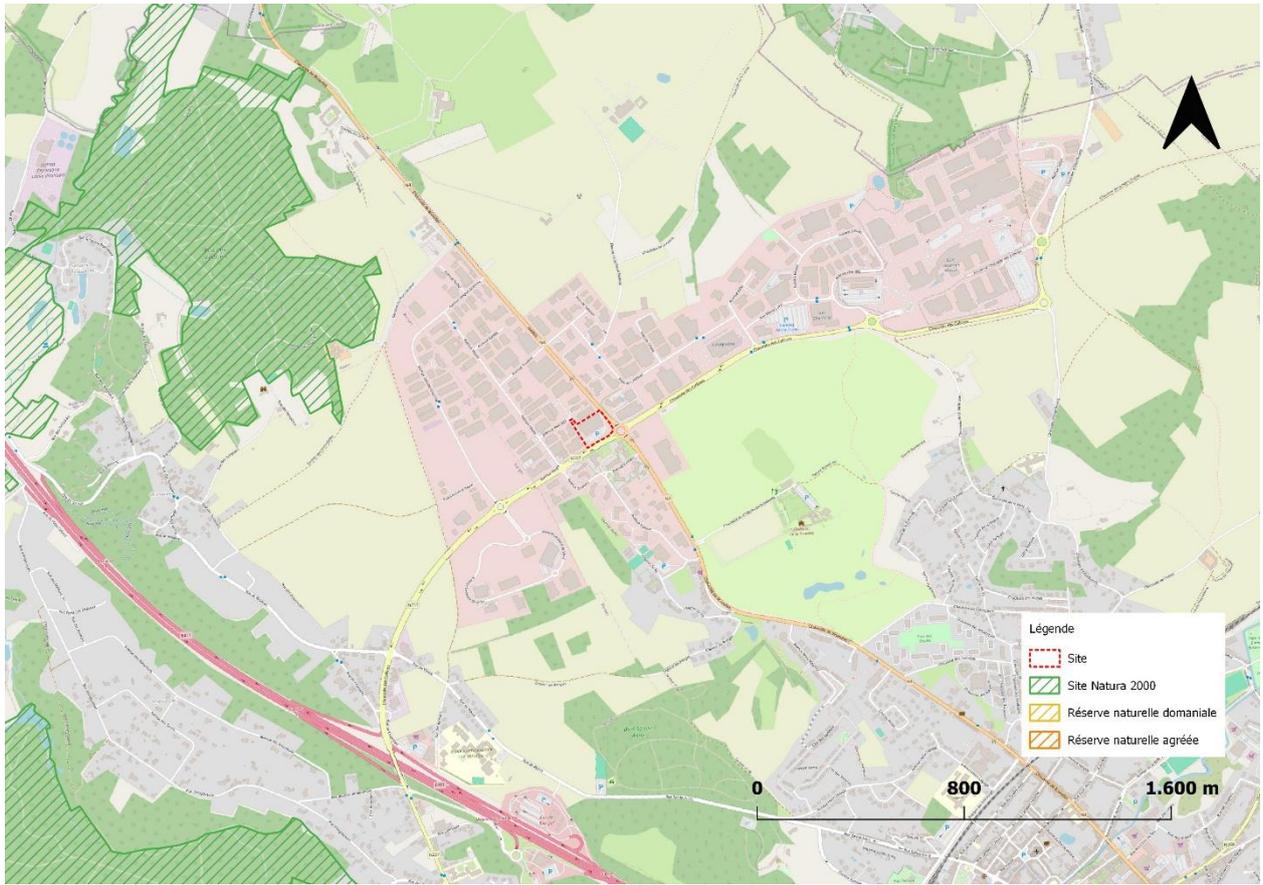


Figure 3 Sites protégés les plus proches





Figure 4 SGIB les plus proches





Figure 5 Proposition de zonage des espaces verts en unités de gestion

## LA LABELLISATION

Sous couvert du respect des conditions d'octroi énoncées dans ce rapport, une partie de votre site peut prétendre à la labellisation. La carte ci-dessous reprend le statut des différentes unités de gestion identifiées dans le chapitre précédent.

Suite à notre visite en 2021, la surface candidate à la labellisation représente 0,34 ha, soit un pourcentage de 27,2 % de la surface totale du site et 100 % de la surface totale de ses espaces verts.



Figure 6 Zones concernées par le label Réseau Nature Entreprises en 2021

## INVENTAIRES BIOLOGIQUES ET BIOBLITZ

Lors des derniers inventaires, 80 espèces végétales ont été observées sur le site, toutes communes à très communes. Ce sont principalement des espèces des pelouses et prairies telles que le Lotier corniculé, le Myosotis des champs ou encore la Carotte sauvage, mais également de rudérales qui poussent spontanément à différents endroits sur les abords des parkings et des bâtiments par exemple, telles que le Cirse des champs, la Sagine rampante ou encore l'Arabette de Thalius. Le maintien d'une gestion différenciée sur ces zones permettra très certainement à de nouvelles espèces de s'implanter sur le site au fur et à mesure des années. A noter également la présence de plusieurs pieds de Buddléa semenciers, ainsi que des semis spontanés à différents endroits du site.

Concernant la faune, quelques espèces de passereaux ont été observés sur le site, profitant des éléments arborés déjà présents : le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe ou encore la Mésange charbonnière. Il est certain que le développement des haies indigènes sur le site favorisera la présence d'oiseaux, que ce soit pour se nourrir ou nicher. Au niveau des insectes, seules quelques espèces très communes ont été observées, dont deux espèces de papillons et quatre espèces de criquets et sauterelles. Il faudra encore un peu de temps pour que de nouvelles espèces colonisent les zones nouvellement aménagées pour la biodiversité.



**Figure 7 Laiteron des champs, Plantain corne de cerf, Renouée faux liseron, Millepertuis commun et Campanule raiponce**

Afin de vous aider à visualiser les données biologiques encodées sur votre site, nous avons créé un « Bioblitz » concernant votre site. En suivant le lien ci-dessous, vous pourrez visualiser tous les encodages réalisés dans son périmètre, par nos soins lors des journées d'inventaires mais également par d'autres naturalistes qui fréquentent le site ou encore par le personnel de l'entreprise.

Ces relevés sont des données brutes que nous interprétons dans le présent rapport. Nous attirons votre attention sur le fait que les espèces les plus sensibles ne sont pas visibles via le Bioblitz afin d'assurer leur quiétude et leur protection. Si de telles espèces sont observées sur votre site, nous les indiquerons dans le présent rapport.

<https://observations.be/bioblitz/bioblitz-rne-automatic-systems/>

# UG1 L'ENTRÉE ET LES ABORDS DIRECTS DU BÂTIMENT

## DESCRIPTION

Ces espaces ont été regroupés pour leur proximité des lieux directement occupés par les membres du personnel et des visiteurs. Nous y faisons donc l'hypothèse que l'esthétique est un facteur à prendre particulièrement en compte.



Figure 8 Vues sur la zone

## SUIVI DES ACTIONS

Pour la description détaillée des actions, nous vous renvoyons vers le plan de gestion de 2021.

## CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI DU LABEL

Actions	Statut	Recommandations et remarques
---------	--------	------------------------------

<p>Conversion des gazons en prairies et pelouses fleuries</p>		<p>Cette action a bien été réalisée et nous saluons le nouveau rendu des espaces verts. Il convient à présent d'appliquer une gestion adaptée c'est-à-dire une fauche annuelle en septembre avec ramassage du foin et maintien de zones de refuge. L'application de cette gestion permettra à de nouvelles espèces de s'implanter progressivement sur le site. À toutes fins utiles, l'annexe 2 de ce rapport reprend les bonnes pratiques de la fauche tardive.</p> <p>Enfin, la pose d'un panneau didactique permettrait d'expliquer la démarche aux employés et visiteurs.</p>
<p>Remplacement des massifs horticoles</p>		<p>Cette action a également été réalisée. Les massifs ont été remplacé par des haies indigènes et des parterres d'indigènes.</p>
<p>Gestion des espèces exotiques envahissantes</p>		<p>Une bonne partie des espèces problématiques ont d'ores et déjà été remplacées. Néanmoins, ces espèces sont encore présentes par endroit. Il s'agit souvent de semis spontané ou de rejets des pieds qui ont été coupés. Il est important de maintenir une vigilance continue sur l'apparition de ces espèces. A noter que plusieurs pieds imposants de Buddlea sont présents en bordure de l'entreprise. Il serait intéressant de voir s'il n'est pas possible de collaborer avec l'entreprise voisine pour les éliminer. L'annexe 3 du présent rapport reprend les bonnes pratiques concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.</p> <div data-bbox="735 1093 1428 1547" data-label="Image"> </div> <p><b>Figure 9</b> À gauche Buddlea de David et à droite cotonéaster</p>
<p>Maintien du lierre sur les clôtures</p>		<p>Ne pas hésiter à compléter l'alignement en replantant quelques pieds près de la clôture.</p>

# UG2 LES ABORDS DU PARKING

## DESCRIPTION

La zone de parking située au sud du site est bordée d'espaces verts divers. On y retrouve des plantations d'arbres et arbustes ainsi que des zones de gazons et de prairies.



Figure 10 Vues sur la zone

## SUIVI DES ACTIONS

Pour la description détaillée des actions, nous vous renvoyons vers le plan de gestion de 2021.

### CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI DU LABEL

Actions	Statut	Recommandations et remarques
Conversion de la zone de démonstration en pelouse ou prairie fleurie		Cette action a bien été réalisée et nous saluons le nouveau rendu des espaces verts. Il convient à présent d'appliquer une gestion adaptée c'est-à-dire une fauche annuelle en septembre avec ramassage du foin et maintien de zones de refuge. L'application de cette gestion permettra à de nouvelles espèces de s'implanter progressivement sur le site. À toutes fins utiles,

		l'annexe 2 de ce rapport reprend les bonnes pratiques de la fauche tardive.
Mise en place d'une prairie de fauche		Lors de notre passage, la bande herbeuse située au sud du site était tondu. Néanmoins, une bande de saules et de petits arbustes ont été mis en place. Nous supposons donc que ces coupes ont été réalisées pour permettre un bon développement des jeunes plants. Lorsque ceux-ci seront assez grands, dans un an ou deux, on pourra donc repasser à une fauche tardive. La présence d'une végétation herbacée riche protégera également les plantations sur le long terme, notamment des épisodes de sécheresse.
Remplacement des massifs horticoles		Cette action a bien été réalisée et nous saluons le nouveau rendu des espaces verts.

# UG3 LES ZONES EXTÉRIEURES

## DESCRIPTION

Au-delà de la limite sud du site se situe une zone n'appartenant pas à Automatic Systems mais dont la gestion pourrait faire l'objet d'une négociation avec l'administration qui en est en charge actuellement. Elle est constituée d'un fossé humide, d'un alignement d'arbres et d'une zone herbeuse.



Figure 11 Vues sur la zone

## SUIVI DES ACTIONS

Pour la description détaillée des actions, nous vous renvoyons vers le plan de gestion de 2021.

### CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI DU LABEL

Actions	Statut	Recommandations et remarques
Conversion des zones herbeuses en prairies de fauche		Cette action a bien été réalisée et nous saluons le nouveau rendu des espaces verts. Il convient à présent d'appliquer une gestion adaptée c'est-à-dire une fauche annuelle en septembre avec ramassage du foin et maintien de zones de refuge. L'application de cette gestion permettra à de nouvelles espèces de s'implanter progressivement sur le site. À toutes fins utiles,

		<p>l'annexe 2 de ce rapport reprend les bonnes pratiques de la fauche tardive.</p> <p>Cette zone est la propriété de la Région Wallonne. Il n'est donc pas encore certain que la fauche tardive et le maintien de cette zone soit assuré sur les moyen et long terme. Il est donc primordial de s'assurer cette année que l'administration est bien au courant et s'insère dans le projet en appliquant les gestions préconisées.</p>
Gestion du fossé humide		<p>La zone humide est bien maintenue en développement libre. Les creusements et les plantations n'ont pas été réalisés. L'alignement de saules a été réalisé mais sur le site même de l'entreprises, le long de la clôture.</p>

# CONCLUSION ET PERSPECTIVES

## OBTENTION DU LABEL RÉSEAU NATURE ENTREPRISES

Suite à notre visite, nous saluons la mise en œuvre de la grande majorité des actions sur le site d'Automatic Systems et nous décernons le label à l'ensemble des zones concernées par le présent rapport. Il nous semble maintenant très important de pérenniser les aménagements en leur appliquant la gestion adéquate. Par ailleurs, il est urgent de s'assurer que la région est bien au courant concernant la gestion des espaces extérieurs et l'existence de notre collaboration sur ces zones.

Afin de maintenir son label, Automatic Systems doit respecter les conditions énoncées ci-dessous et planifier les prochaines visites de suivi (en 2024).



Figure 12 Zones concernées par le label Réseau Nature Entreprises fin 2023

## Conditions minimales de maintien/d'octroi du label pour 2024

Zones	Actions	Timing
UG 1 L'entrée et les abords directs du bâtiment	Gestion des prairies par une fauche tardive	Septembre 2024
	Gestion des espèces exotiques envahissantes	Dès maintenant



	Maintien du Lierre grimpant	Dès maintenant
<b>UG 2 Les abords du parking</b>	Gestion des prairies par une fauche tardive, y compris la zone au sud au pied des plantations quand celles-ci seront assez développées	Septembre 2024
<b>UG 3 Les zones extérieures</b>	Planification d'une réunion avec les gestionnaires de cette zone afin de pérenniser les aménagements et leur gestion	Printemps 2024
	Protection de la zone humide	Dès maintenant
	Gestion des prairies par une fauche tardive	Septembre 2024

## Autres actions non prioritaires

Zones	Actions	Proposition de timing
<b>UG 1 L'entrée et les abords directs du bâtiment</b>	Ajout de pieds de Lierre grimpant pour compléter l'alignement sur la clôture	Novembre 2024
<b>UG 2 Les abords du parking</b>	/	/
<b>UG 3 Les zones extérieures</b>	Creusement du fossé humide pour y favoriser l'apparition d'eau libre	Hiver 2024

Tous les autres aménagements proposés peuvent évidemment être mis en œuvre en parallèle pour aller plus loin dans l'accueil de la biodiversité.

### IMPORTANT

Pour les plantations et les semis, les listes d'espèces seront soumises à Natagora pour validation avant les interventions.

Toute modification envisagée des zones concernées par ce rapport doit être notifiée à Natagora afin de trouver ensemble des solutions répondant aux attentes d'usage du site et en respectant la qualité et le potentiel biologique.

## COMMUNICATION AUTOUR DU LABEL

La labellisation du terrain est probablement un des aspects les plus évidents de la communication comme le montre la photo ci-dessous. Mais, on mettra aussi en avant le site internet [www.reseau-nature.be](http://www.reseau-nature.be) sur lequel des outils web permettent de partager et faire connaître le projet nature de chaque participant avec une carte interactive localisant les membres du Réseau.



Figure 13 Label du Réseau Nature Entreprises

Il est tout à fait compréhensible qu'une structure engagée dans la procédure de labellisation du Réseau Nature Entreprises souhaite communiquer sur ce sujet, en interne ou en externe afin de donner plus de visibilité à ces actions. Néanmoins, afin de conserver la cohérence du projet et d'éviter toute récupération inopportune, nous demandons une attention particulière aux points suivants concernant cette communication.

- C'est bien le terrain et non l'entreprise qui reçoit le label. On sera donc attentif à éviter toute ambiguïté à ce sujet dans les communications concernant ce dernier. Exemple : on dira « le site/terrain de Umbrella Corp. à Namur a reçu le label du Réseau Nature Entreprises cette année » plutôt que « Umbrella Corp. a reçu le label du Réseau Nature Entreprises cette année ».
- C'est au moment de la remise du label que l'amélioration et la protection de la qualité biologique du site au travers des actions de l'entreprise sont valorisées. On ne réalisera aucune communication externe sur les actions de l'entreprise sur ses espaces verts avant l'obtention du label.
- L'octroi du label Réseau Nature par Natagora à un terrain d'une entreprise ne signifie en aucun cas une validation des activités de l'entreprise par l'association
- Pour toute communication externe citant explicitement Natagora et le projet du Réseau Nature Entreprises, nous demandons une relecture du texte.

De manière générale, dans les communications sur l'engagement dans la procédure du Réseau Nature Entreprises, on évitera de tomber dans les travers du « greenwashing », c'est-à-dire la mise en avant des actions pour l'environnement et en particulier pour la biodiversité, pour vendre un produit ou un service qui n'est pas en lien avec ces actions. La démarche de labellisation que nous proposons reste avant tout un accompagnement pour permettre à toute structure soucieuse de développer la biodiversité de son site par la mise en place d'aménagements et d'actions pertinentes, proposées par des experts. Le but de la démarche n'est donc en aucun cas de verdir l'image d'une structure ou de compenser/ cautionner toute autre action ou activité de cette structure. Pour plus d'infos sur le sujet, un guide a été édité par l'ADEME et est disponible en ligne en suivant ce [lien](#).

## AUTRES PRESTATIONS

Afin de mettre en valeur les aménagements réalisés et communiquer sur leur importance mais également pour éviter les conflits liés à une mauvaise compréhension de la situation, nous encourageons les initiateurs du projet à placer des panneaux didactiques à proximité des espaces verts gérés du site. L'implication des employés dans ce genre de projet est primordiale et doit passer par une communication efficace. Natagora propose la réalisation de ce genre de panneaux ainsi que de guidance nature pour les membres du personnel. Enfin, si besoin, Natagora peut encadrer les travaux d'aménagements et de gestion afin de s'assurer que ceux-ci soient bien réalisés.

Une offre de prix peut être proposée sur demande sur ces sujets.

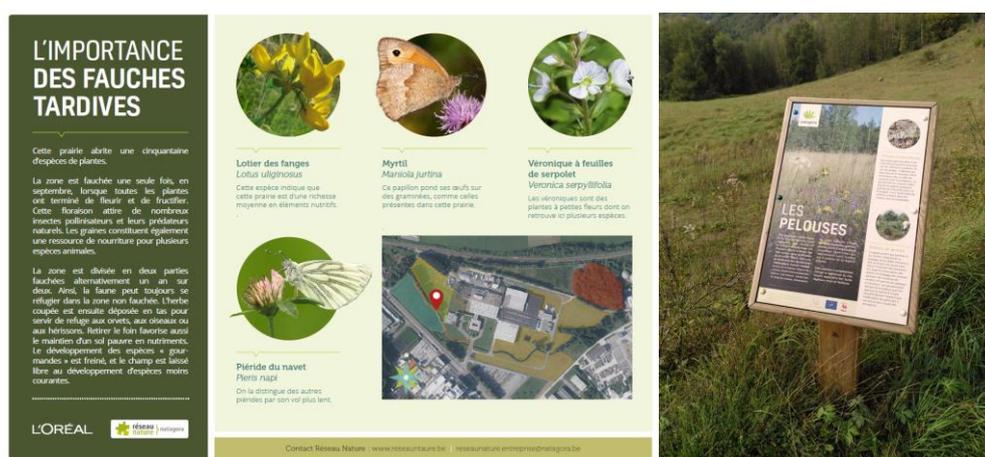


Figure 14 Exemple de panneau didactique réalisé par Natagora

## RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS

Natagora organise une formation de « biodiversité en espaces verts » à destination des entrepreneurs de parcs et jardins. Les entrepreneurs labélisés sont sensibilisés et familiarisés avec les aménagements cités ci-dessus et ont reçu une formation de base sur l'écologie ainsi que sur la faune et la flore indigènes. Nous vous conseillons fortement de travailler avec un ou plusieurs de ces entrepreneurs car nous pourrions travailler en direct avec eux et ils pourront, en plus de la bonne application des conseils de ce rapport, jouer un rôle de vigilance sur place lors de leurs interventions (apparitions d'exotiques envahissantes, observations de nouvelles espèces sur le site, etc.).

Vous trouverez leurs coordonnées [ici](#). Le nom des entrepreneurs labélisés est précédé d'une pièce de puzzle.

## LIENS ET CONTACTS

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet du Réseau Nature au sujet des aménagements décrits ci-dessus : <https://reseaunature.natagora.be/conseils>

En ce qui concerne les mélanges de graines pour pelouses et prairies fleuries, l'entreprise de référence est Ecossem : <https://www.ecossem.be/>

En ce qui concerne les plantes et arbres indigènes, les entreprises de référence sont reprises ici : <https://reseaunature.natagora.be/jardineries>

Natagora organise une formation de « biodiversité en espaces verts » à destination des entrepreneurs de parcs et jardins. Les entrepreneurs labélisés sont sensibilisés et familiarisés avec les aménagements cités ci-dessus. Vous retrouverez la liste de ceux-ci ici : <https://reseaunature.natagora.be/entrepreneurs>

# ANNEXES TECHNIQUES

## ANNEXE I - CHARTE DU RÉSEAU NATURE

**Rappel des 5 mesures obligatoires** à mettre en place et qui correspondent aux engagements pris lors de la signature de la Charte et de ses annexes.

### 1. Préserver les milieux naturels existants et ne pas développer des activités humaines entraînant leur destruction

Les activités humaines altérant directement les milieux naturels ne sont pas permises sur les terrains repris dans le « Réseau Nature ». Cette mesure cible en particulier les activités de lotissement ou d'industrialisation. Les remblais, les décharges sauvages, le déversement incontrôlé d'eaux usées, l'assèchement de zones humides (drainage par exemple), etc. sont également incompatibles avec les objectifs du « Réseau Nature ».

Cette mesure n'exclut pas la réalisation de petits aménagements (pose de panneaux, cabanon, sentier...) selon l'importance et l'influence de ceux-ci sur les milieux naturels.

### 2. Restreindre le développement des espèces exotiques invasives et ne pas en introduire

Parmi les cinq causes les plus importantes de perte d'espèces dans le monde, figurent les espèces invasives. Les plantes méritent une attention particulière. Les espèces invasives de Belgique et des environs sont listées et décrites sur ce site : <http://ias.biodiversity.be/species/all>. Les terrains colonisés par ces plantes peuvent rejoindre le « Réseau Nature », mais leurs occupants développeront prioritairement les actions appropriées pour contrôler et/ou éliminer ces espèces.

### 3. Privilégier les plantes indigènes qui existent à l'état sauvage dans la région

Celles-ci sont mieux adaptées au climat et aux types de sols locaux, elles sont donc plus résistantes que certaines plantes horticoles (qui constituent l'écrasante majorité des espèces vendues dans le commerce). Elles ont évolué en même temps que la faune et fournissent abri et nourriture à de nombreux insectes et oiseaux. Réciproquement, cette faune participe à la pollinisation des fleurs et à la dispersion des graines.

### 4. Encourager la spontanéité et la diversité de la vie sauvage

Dans la partie du terrain consacré au Réseau Nature, on sera attentif à laisser la vie s'exprimer et évoluer au gré du temps et au travers de techniques de gestion appliquées. Il préférera les plantes qui poussent spontanément à celles plantées ou semées. Surtout, ne jamais introduire d'animaux sauvages, ils viendront d'eux-mêmes si le terrain leur convient.

### 5. Renoncer aux biocides de synthèse

De manière générale, on questionnera toujours en premier lieu la nécessité d'une intervention visant à éliminer une espèce ou un groupe d'espèces données. Si l'intervention ne peut être évitée, on choisira des méthodes alternatives (voir les propositions de l'association [Adalia](#)). En plus d'être toxiques pour la santé, les biocides (herbicides, insecticides, fongicides...) laissent souvent des résidus polluants dans l'environnement qui impactent potentiellement l'ensemble d'un écosystème. De plus, ils rompent les équilibres naturels du milieu et favorisent de ce fait les attaques de parasites, les maladies... qui peuvent interférer avec les activités humaines.

## ANNEXE 2 - LA PRAIRIE DE FAUCHE

Les prairies naturelles se fauchent idéalement une fois par an avec exportation du foin. Ces prairies n'ont pour ainsi dire que des avantages. Elles allient esthétique et économie. En effet, la gestion de ces prairies nécessite beaucoup moins de travail que les pelouses tondues chaque semaine permettant de générer des économies sur l'entretien des zones vertes. Les fleurs et graminées de ces prairies attirent bien sûr une grande diversité d'insectes et d'oiseaux permettant de favoriser la mise en place d'un écosystème qui participe ainsi au Réseau Écologique.

### Entretien

La fauche peut avoir un effet catastrophique sur les populations d'insectes si elle est réalisée de manière trop homogène sur le site. En effet, chez de nombreux insectes, les cycles de développement sont complexes, comme chez les papillons, les abeilles solitaires... dont les chenilles et les chrysalides passent souvent l'hiver dans les herbes fanées ou à ras du sol. **Il est impératif de prévoir des zones refuges non fauchées** qui permettront à la petite faune de s'abriter en hiver. Idéalement, cette zone représente **25 à 30 %** de la prairie. Si ces précautions sont respectées, le pré de fauche peut devenir un paradis pour les insectes.

Une fois en place, ces prairies se gèrent par l'application d'une fauche annuelle **en septembre - octobre**. Il est important de toujours faucher vers la zone de refuge ou vers une autre zone non fauchée afin de ne pas piéger la faune. On n'insistera jamais assez sur l'importance **de SYSTEMATIQUÉMENT enlever le foin** issu des différentes fauches. Cela permet d'éviter un enrichissement du sol en azote qui favoriserait les graminées et un feutrage du sol qui réduirait le développement des fleurs au profit des graminées. Le foin peut être laissé au sol environ une semaine pour permettre aux graines et aux insectes qui ont survécus à la fauche de quitter le foin. Une partie ou la totalité du foin sera entassée en un ou plusieurs tas aux abords de la prairie régulièrement alimentés chaque année. Ils constitueront des refuges appréciés par la faune (orvet, oiseaux, insectes, hérisson...).





Figure 15 De haut en bas et de gauche à droite : fauche vers la zone de refuge, zone de refuge, tas de foin près de la zone de refuge et exemple de plan de fauche



Figure 16 Exemples de prairies de fauche naturelles

## ANNEXE 3 - GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces introduites par l'homme hors de leur aire de répartition naturelle, qui arrivent à survivre et à se reproduire dans ce nouvel environnement et finissent par y concurrencer la flore indigène. Ces espèces peuvent dans certains cas causer d'importantes dégradations aux milieux naturels et seminaturels où elles s'installent. Il est donc important de ne pas les laisser s'implanter dans de nouveaux sites autant que possible. La problématique liée à ces espèces est bien développée sur le [site](#) de la Région Wallonne dédié à la biodiversité.

Les arbres et arbustes doivent être éliminés, idéalement par dessouchage complet, ou par coupe (mais alors il y aura probablement de nombreux rejets). Dans tous les cas, une vigilance sera nécessaire durant plusieurs années, afin d'identifier et d'arracher/couper précocement les semis et rejets éventuels. Les fragments de ces végétaux doivent idéalement être séchés plusieurs semaines hors sol, sur une bâche ou dans un container, avant d'être stockés sur place ou évacués, pour éviter qu'ils ne reprennent à un autre endroit.

La Renouée du Japon n'a pas été observée sur votre site. C'est une excellente nouvelle ! Cette espèce est une des plus difficiles à contrôler et doit faire l'objet d'une attention toute particulière pour éviter son installation car les coûts de sa gestion peuvent être énormes. Les milieux perturbés par les travaux sont très propices à l'implantation de cette espèce héliophile, qui, à l'heure actuelle ne se diffuse que par bouturage (involontaire) et non par voie aérienne. Éviter sa diffusion passe donc par la conscientisation du personnel qui travaille avec des machines de chantier. C'est en effet le déplacement de terres, même en petite quantité car un tout petit morceau de tige ou de racine suffit, qui lui permet de coloniser de nouveaux lieux. Il y aura donc lieu de veiller à ce que les machines de chantier, et leurs éventuelles chenilles, surtout si elles ont travaillé sur des sites où l'espèce est présente, soient nettoyées de tous restes de terre avant d'entamer des travaux sur votre site.

Si jamais l'espèce s'invite malgré tout sur votre site, il est impératif de la repérer au plus tôt pour permettre de la retirer complètement. Des pousses de 20cm de haut correspondent à un rhizome qui n'est pas encore extrêmement développé et peut être retiré complètement à effort raisonnable. Attention : la plante et son rhizome ne doivent pas aller aux déchets verts, mais être brûlés ou versés dans la poubelle des déchets qui seront incinérés. Pour se donner une chance de repérer les jeunes plants, une information donnée au personnel, particulièrement aux acteurs des espaces verts, est nécessaire.



**natagora**

Traverse des Muses 1 | 5000 Namur

[www.natagora.be](http://www.natagora.be)